

**Conditions Définitives**



**VILLE DE PARIS**

Programme d'émission de titres  
(*Euro Medium Term Note Programme*)  
de 2.000.000.000 d'euros

**SOUCHÉ No : 15**

**TRANCHE No : 1**

**Emprunt obligataire de 100.000.000 d'euros  
portant intérêt au taux de 3,50 % l'an  
et venant à échéance le 2 décembre 2024**

Prix d'Emission : 99,684 %

**HSBC Bank plc**

En date du 30 novembre 2010

## PARTIE A - CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les "Titres") et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 22 novembre 2010 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l' "AMF") sous le n° 10-410 en date du 22 novembre 2010) relatif au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur de 2 000 000 000 d'euros, qui constitue un prospectus de base (le "Prospectus de Base") pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la "Directive Prospectus"). Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base constituent ensemble un prospectus (le "Prospectus") pour les besoins de l'article 5.1 de la Directive Prospectus, et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites internet (a) de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (b) de l'Emetteur ([www.paris.fr](http://www.paris.fr)), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et au bureau désigné de l'Agent Payeur auprès duquel il est possible d'en obtenir copie.

1		Emetteur :	Ville de Paris
2	(i) (ii)	Souche N : Tranche N :	15 1
3		Devise Prévue :	Euros ("€")
4	(i) (ii)	Montant Nominal Total : Souche : Tranche :	100.000.000 € 100.000.000 €
5		Prix d'émission :	99,684 % du Montant Nominal Total
6		Valeur Nominale Indiquée :	50.000 €
7	(i) (ii)	Date d'émission : Date de Début de Période d'Intérêts :	2 décembre 2010 Date d'émission
8		Date d'Echéance :	2 décembre 2024
9		Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 3,50 % par an
10		Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
11		Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :	Non Applicable
12		Options :	Non Applicable
13	(i) (ii)	Rang : Date d'autorisation de l'émission :	Senior Délibérations 2008 SGCP 3 en date du 21 mars 2008 et 2009 DF 84-1 en date des 14, 15 et 16 décembre 2009 du Conseil Municipal de l'Emetteur
14		Méthode de distribution :	Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER			
15		Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
	(i)	Taux d'Intérêt :	3,50 % par an payable annuellement
	(ii)	Date de Paiement du Coupon :	2 décembre de chaque année et pour la première fois le 2 décembre 2011 jusqu'au 2 décembre 2024 inclus
	(iii)	Montant de Coupon Fixe :	1.750 € pour 50.000 € de Valeur Nominale Indiquée non ajustée
	(iv)	Montant de Coupon Brisé :	Non Applicable
	(v)	Méthode de Décompte des Jours (Article 4(a)) :	Base Exact/Exact-ICMA
	(vi)	Dates de Détermination (Article 4(a)) :	2 décembre de chaque année à compter du 2 décembre 2011
	(vii)	Autres stipulations relatives à la méthode de calcul des intérêts pour les Titres à Taux Fixe :	Non Applicable
16		Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :	Non Applicable
17		Stipulations relatives aux Titres à Indexation Spécifique :	Non Applicable
18		Stipulations relatives aux Titres Libellés en Deux Devises :	Non Applicable
DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT			
19		Option de Remboursement au gré de l'Émetteur :	Non Applicable
20		Autre Option :	Non Applicable
21		Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :	Valeur Nominale Indiquée
22		Montant de Remboursement Anticipé	
	(i)	Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 5(d)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 8) et/ou leur méthode de calcul (si elle est demandée ou si elle diffère de celle établie par les Modalités) :	Articles 5(d) et 8 applicables
	(ii)	Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 5(d)) :	Non Applicable
	(iii)	Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement	

		anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 6(b)(ii)) :	Non Applicable
--	--	--	----------------

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES			
23		Forme des Titres :	Titres Dématérialisés
	(i)	Forme des Titres Dématérialisés :	Au porteur
	(ii)	Établissement Mandataire :	Non Applicable
	(iii)	Certificat Global Temporaire :	Non Applicable
24		Place(s) Financière(s) : (Article 6(g)) ou autres stipulations particulières relatives aux dates de paiement :	L'article 6(g) s'applique
25		Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :	Non Applicable
26		Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :	Non Applicable
27		Stipulations relatives à la consolidation :	Non Applicable
28		Masse (Article 10) :	<p>Applicable</p> <p>Le nom et les coordonnées du Représentant sont :            Jérôme PELLET            109 Avenue des Champs-Elysées            75419 Paris Cedex 08            France</p> <p>Le nom et les coordonées du Représentant Suppléant sont :            Océane HOUDELINCKX            109 Avenue des Champs-Elysées            75419 Paris Cedex 08            France</p>
29		Autres conditions définitives :	Non Applicable

DISTRIBUTION			
30	(i)	Si elle est syndiquée, noms [et adresses] des Membres du Syndicat de Placement :	Non Applicable
	(ii)	Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :	Non Applicable
31		Si elle est non-syndiquée, nom et adresse de l'Agent	HSBC Bank plc 8 Canada Square

		Placeur :	London, E14 5HQ United Kingdom
32		Restrictions de vente supplémentaires :	Non Applicable
33		Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique :	Réglementation S Compliance Category 1 / Règles TEFRA non applicables
<b>GÉNÉRALITÉS</b>			
34		Le montant nominal total des Titres émis a été converti en euros au taux de [●], soit une somme de :	Non Applicable
35		Notation :	Applicable

### OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission et/ou l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrites dans le cadre du programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 2 000 000 000 d'euros de la Ville de Paris.

### RESPONSABILITÉ

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Alain BAYET  
Directeur des Finances  
Pour le Maire de Paris et par délégation

## PARTIE B - AUTRE INFORMATION

### 1. Facteurs de risque spécifiques aux Titres

Non Applicable

### 2. Admission aux négociations

	(i)	Admission aux négociations :	Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 2 décembre 2010 sera faite par l'Émetteur (ou pour son compte).
	(ii)	Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations :	7.150 €

### 3. Notations

		Notations :	Le Programme a fait l'objet de la notation suivante : S&P : AAA Moody's : Aaa Fitch : AAA
--	--	-------------	--

### 4. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission

Sauf pour ce qui est indiqué au chapitre « Souscription et Vente », à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'Offre n'y a d'intérêt significatif.

### 5. Raisons de l'offre et utilisation du produit

Voir section "Utilisation des Fonds" du Prospectus de Base.

### 6. Titres à taux fixe uniquement - rendement

		Rendement :	3,529 % Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.
--	--	-------------	---

### 7. Informations opérationnelles

	(i)	Code ISIN :	FR0010970988
	(ii)	Code commun :	056429654
	(iii)	Dépositaire :	Applicable
		(a) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central :	Oui
		(b) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg :	Non
	(iv)	Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s)	

	d'identification correspondant(s) :	Non Applicable
(v)	Livraison :	Livraison contre paiement
(vi)	Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :	<b>BNP Paribas Securities Services</b> Immeuble Tolbiac 75450 Paris Cedex 09 France
(vii)	Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres :	Non Applicable